Arraigo extraordinario (régularisation 2026)

Autorisations de résidence temporaire pour circonstances exceptionnelles au titre de l'arraigo extraordinario (enracinement extraordinaire)

Par **Rédaction Aray Asociados** Publié le 21 avril 2026

Le contenu de cette page est fourni à titre informatif uniquement. Seules les dispositions de la réglementation en vigueur au moment de la présentation de la demande sont applicables.

DURÉE ET RENOUVELLEMENT	MIS À JOUR
Validité initiale d'un an.	**14 novembre 2026**

Thèmes: Régularisation, Travail

Sur cette page

01 Description
02 Avantages de cette autorisation
03 Qui peut postuler ? (y compris les membres de la famille)
04 Exigences générales
05 Documents requis
06 Processus de demande
07 Durée et renouvellement
08 FAQ
09 Réglementation applicable

01 Description

Autorisation temporaire destinée aux personnes étrangères en situation irrégulière qui se trouvaient déjà en Espagne avant le 1er janvier 2026.
Permet d'accéder à la résidence et au travail en justifiant de liens professionnels, familiaux ou d'une situation de vulnérabilité.
La demande ne peut être présentée que jusqu'au 30 juin 2026.

02 Avantages de cette autorisation

- Permet d'obtenir une résidence et un travail en Espagne.
- Autorise à travailler en tant que salarié et indépendant sur l'ensemble du territoire national.
- Permet provisoirement de travailler dès le début de la procédure.
- Peut mettre fin aux procédures d'expulsion ou de renvoi (devolución) dans certains cas.

03 Qui peut postuler ? (y compris les membres de la famille)

- ✓ Personnes étrangères majeures en situation irrégulière qui étaient en Espagne avant le 1er janvier 2026 et qui y restent au moment de la demande.
- ✓ Le demandeur est la personne intéressée elle-même.

› **L'une des situations suivantes doit être justifiée :**

- ✓ Lien professionnel ou intention de travailler.
- ✓ Cohabitation avec une unité familiale en Espagne dans les conditions prévues.
- ✓ Situation de vulnérabilité attestée.
- ✓ Certains membres de la famille (conjoint, partenaire enregistré ou ascendants au premier degré cohabitants) peuvent faire la demande simultanément.

04 Exigences générales

- ✓ Être en Espagne au moment de la demande.
- ✓ Ne pas être titulaire d'une autorisation de résidence ou de séjour.
- ✓ Présence continue en Espagne pendant les cinq mois précédents.
- ✓ Être dépourvu d'antécédents pénaux selon les conditions requises.
- ✓ Ne pas représenter une menace pour l'ordre public, la sécurité ou la santé publique.

- ✓ Ne pas être soumis à une interdiction d'entrée ni à un engagement de non-retour.
- ✓ S'acquitter de la taxe correspondante.

› **Justifier de l'une des voies suivantes :**

- ✓ Activité professionnelle ou intention de travailler (offre ou déclaration responsable).
- ✓ Unité familiale en Espagne.
- ✓ Vulnérabilité attestée par des entités compétentes.

05 Documents requis

☐ Document d'identité ou de voyage valide en Espagne (même expiré).
☐ Preuve de présence en Espagne pendant les cinq mois précédents.
☐ Justificatif du paiement de la taxe.
☐ Documentation relative aux antécédents pénaux.
Selon la voie d'accès :
☐ Documentation professionnelle, offre d'emploi ou déclaration responsable.
☐ Documentation attestant de l'unité familiale et de la cohabitation.
☐ Certificat de vulnérabilité délivré par des entités compétentes.

06 Processus de demande

1 **Dépôt de la demande**
Demande présentée par la personne intéressée auprès du bureau compétent ou par voie électronique.

2 **Justification**
Preuve du respect des conditions générales et de l'une des voies d'accès.

3 **Autorisation provisoire**
Autorisation de résider et de travailler dès le début de la procédure.

4 **Décision**
Délai maximum de 3 mois ; en cas de silence, la demande est considérée comme rejetée.

07 Durée et renouvellement

- Validité initiale d'un an.
- Permet de travailler comme salarié et comme indépendant, sans restriction.
- Avant son expiration, une modification vers une autre autorisation doit être demandée.
- Exceptionnellement, elle peut être prolongée dans certains cas.

08 FAQ

Jusqu'à quand peut-on faire la demande ?

Jusqu'au 30 juin 2026.

Est-il nécessaire d'avoir un contrat de travail ?

Non. Une offre, une activité préalable ou une intention de travailler en tant qu'indépendant peuvent être justifiées.

Combien de temps faut-il avoir séjourné en Espagne ?

Une présence continue pendant les cinq mois précédant la demande est exigée.

Peut-on travailler pendant l'instruction de la demande ?

Oui, dès le début de la procédure.

Quelle est la durée de l'autorisation ?

Un an.

Permet-elle de régulariser la situation administrative ?

Oui, par l'octroi d'une autorisation de résidence temporaire.

09 Réglementation applicable

- Real Decreto 316/2026, de 14 de abril, por el que se modifica el Real Decreto 1155/2024, de 19 de noviembre, por el que se aprueba el Reglamento de la Ley Orgánica 4/2000, de 11 de enero, sobre derechos y libertades de los extranjeros en España y su integración social
- Real Decreto 1155/2024, de 19 de noviembre, por el que se aprueba el Reglamento de la Ley Orgánica 4/2000, de 11 de enero, sobre derechos y libertades de los extranjeros en España y su integración social
- Ley Orgánica 4/2000, de 11 de enero, sobre derechos y libertades de los extranjeros en España y su integración social

Avez-vous besoin de conseils personnalisés ?

Expliquez-nous votre situation et nous vous conseillerons

Envoyez-nous un message